

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février, à 20h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Angélique DELAHAYE, Maire.

Etaient présents : Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Corinne JALLAIS, Mme Chantal RENAUD, M. Marc MARTIN, M. René TRUET, M. Philippe COURTEMANCHE, Mme Michèle DUCHESNE, M. Jean-Michel UHART, Mme Caroline MEZIN, Mme Florence GUINAULT, M. José DURO, Mme Caroline JALLAIS, Mme Sandrine BRETON, M. Jacques BRAULT, M. Claude BUNET, Mme Muriel VIOLETTE.

Absents représentés : M. Jean-Marie LAVAT donne pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU, M. Philippe PEAN donne pouvoir à M. René TRUET, Mme Delphine BARRAULT donne pouvoir à M. José DURO, M. Alain SCHNEL donne pouvoir à M. Jacques BRAULT, Mme Laetitia BERMELL donne pouvoir à Mme Muriel VIOLETTE.

Absents non représentés : Mme Corinne RENOULEAU

Secrétaire de séance : M. René TRUET

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2017

Elus en exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

ORDRE DU JOUR :

Désignation du Secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2016

Décisions du Maire

5. Administration générale/Sécurité

5.1 - Election de deux nouveaux adjoints suite à la démission de deux adjoints

5.2 - Election d'un conseiller municipal délégué

5.3 - Fixation des indemnités de fonction

5.4 - Modification du champ d'intervention de certaines commissions municipales

6. Intercommunalité

6.1 - Convention de mise à disposition d'un terrain entre la Communauté de Communes et la commune de Saint Martin le Beau pour la mise en place de conteneurs pour la collecte du verre et du papier

6.2 - Inscription de projets communaux au titre des contrats de ruralité

6.3 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37

7. Ressources humaines

7.1 - Actualisation du tableau des effectifs

7.2 - Convention de stage avec l'Université François Rabelais de Tours

7.3 - Convention de stage avec la Maison Familiale Rurale de Bourgueil

8. Finances/Commande publique

8.1 - Budget Ville - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

8.2 - Adoption du prix de vente du livre « Saint Martin le Beau, Village de Touraine dans l'Histoire de France » de Robert Uhart

9. Activités scolaires et périscolaires

9.1 - Participation aux voyages à l'étranger des collégiens de Saint Martin le Beau

13. Urbanisme

13.1 - Acquisition par la commune des parcelles cadastrées AR 1343, 1347, 1819 situées à la Perrée du bourg

14. Environnement

14.1 - Avenant n°1 à la convention d'étude sur les chemins ruraux avec la SAFER

15. Eau/Assainissement

15.1 - Budget Eau - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

15.2 - Budget Assainissement - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Madame le Maire ouvre la séance à 20h.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur René TRUET est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

M. BRAULT, conseiller municipal, intervenant pour le compte de Monsieur SCHNEL, rappelle que les procès-verbaux des 28 octobre et 10 novembre 2016 sont à renvoyer suite aux remarques de Monsieur SCHNEL.

DÉCISIONS DU MAIRE

Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

N°	Date	Objet de la décision	Coût en €
D-2016-32	09/12/2016	Décision confiant la mise en place d'un contrôle d'accès sur le parking arrière de la Mairie à la société Automatisme 37, RD 82 à Saint Martin le Beau (37270).	Budget Ville Opération 106 Article 2313 13 766 € HT 16 519,20 € TTC
D-2016-33	15/12/2016	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n°50 et 51/2016	Pas de préemption
D-2016-34	19/12/2016	Décision autorisant la conclusion d'un contrat de services pour la mise en place d'un logiciel « e-enfance » avec la société Berger Levraut dont le siège social est situé à Boulogne Billancourt (92100).	Budget Ville Article 6156 158.20 € HT/mois 189.84 € TTC
D-2016-35	20/12/2016	Décision confiant les travaux de rénovation du chauffage de l'annexe du Gymnase à la société L'EURL ALFESTON située 48 rue de Tours à Saint Martin le Beau (37270).	Budget Ville Opération 105 Article 2313 9 477 € HT 11 372,40 € TTC
D-2017-01	12/01/2016	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n°52 à 59/2016 et 01/2017.	Pas de préemption
D-2017-02	18/01/2017	Décision autorisant la conclusion d'un avenant au marché public de la vidéoprotection avec la société ADEC relatif à l'installation d'un système point à point entre la caméra de la salle des Closiers et la mairie.	Budget Ville Opération 11 Article 2315 4 416 € HT 5 299,20 € TTC

M. BRAULT, conseiller municipal, intervenant pour le compte de Monsieur SCHNEL et concernant la décision n°2016-32, indique que la commune n'a pas eu connaissance de cette opération par l'intermédiaire d'une commission ou d'un devis.

Madame le Maire précise en effet qu'en 2016, cet investissement a été inscrit au budget mais n'a pas été présenté en commission. Elle rappelle l'engagement pris pour 2017 de réunir plus souvent les commissions municipales afin de travailler sur les dossiers en cours.

Concernant la décision n°2017-02, Madame le Maire explique que l'avenant au marché public est rendu nécessaire afin d'éviter qu'un câble relie la mairie et le bâtiment abritant les salles communales. Elle indique à titre d'information que la plupart des caméras sont installées et que les dernières vont l'être prochainement car certains raccordements électriques viennent seulement d'être opérationnels.

5.1 - Election de deux nouveaux adjoints suite à la démission de deux adjoints

Suite à la démission de deux adjoints, il convient de procéder à leur remplacement en élisant deux nouveaux adjoints au Maire conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets.

a. Election du premier adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal indique que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire, soit le 2^e.

Sous la présidence de Madame Angélique DELAHAYE, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Appel à candidatures : Madame Caroline MEZIN

Nombre de conseillers présents	17
Nombres de votants	22
Nombre de suffrages déclarés nuls /blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	12

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>REVERDIAU-MEZIN Caroline</u>	18	Dix huit

Madame Caroline MEZIN, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée 2^e Adjointe au Maire et est immédiatement installée.

b. Election du deuxième adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal indique que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire, soit le 6^e.

Sous la présidence de Madame Angélique DELAHAYE, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Appel à candidatures : Monsieur Jean-Michel UHART

Nombre de conseillers présents	17
Nombres de votants	22
Nombre de suffrages déclarés nuls /blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	12

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>UHART Jean-Michel</u>	17	Dix sept

Monsieur Jean-Michel UHART, ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 6^e Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

5.2 - Election d'un conseiller municipal délégué

L'Assemblée est invitée à élire un nouveau conseiller municipal délégué en remplacement de Madame Caroline REVERDIAU-MEZIN par un vote au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Sous la présidence de Madame Angélique DELAHAYE, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Appel à candidatures : Madame Corinne JALLAIS

Nombre de conseillers présents	17
Nombres de votants	22
Nombre de suffrages déclarés nuls /blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	12

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>JALLAIS Corinne</u>	16	Seize

Madame Corinne JALLAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages a été élue conseillère municipale déléguée et a été immédiatement installée.

5.3 - Fixation des indemnités de fonction

Suite à l'élection de deux nouveaux Adjointes et d'un conseiller municipal délégué, il convient de déterminer la nouvelle répartition des indemnités de fonctions.

Nom de l'élu	Qualité	Délégations	Taux des indemnités (% de l'indice 1015)
Angélique DELAHAYE	Maire	/	41%
Jean-Yves AUDIGOU	1 ^{er} Adjoint	Démocratie locale - Finances	15.9%
Caroline REVERDIAU-MEZIN	2 ^e Adjointe	Communication - Vie Sociale, associative, culturelle et sportive	15.9%
Jean-Marie LAVAT	3 ^e Adjoint	Patrimoine et Environnement	15.9%
Chantal RENAUD	4 ^e Adjointe	Vie Scolaire et Educative - Fêtes et Cérémonies	15.9%
Marc MARTIN	5 ^e Adjoint	Vie Economique et Qualité de Vie	15.9%
Jean-Michel UHART	6 ^e Adjoint	Aménagement du Territoire	15.9%
Corinne JALLAIS	Conseillère déléguée	Logement, cimetière, cérémonies commémoratives, vicinalité	5.5%

Madame le Maire précise qu'il y a simplement une ventilation différente des indemnités de fonction et ce, dans le respect de l'enveloppe impartie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 1 abstention et 20 voix pour :

- Fixe la nouvelle répartition des indemnités mensuelles du Maire, des Adjointes et du conseiller municipal délégué conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5.4 - Modification du champ d'intervention des commissions municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° DL 2017-02-03-5-1-a et b, n° DL 2017-02-03-5-2 du Conseil Municipal en date du 3 février 2017 portant élection de deux nouveaux adjoints au maire et d'un conseiller municipal délégué ;

Considérant la nécessité de modifier les champs d'intervention de certaines commissions municipales sans en modifier la composition ;

Madame le Maire indique que compte tenu des nouvelles élections d'adjoints, il est nécessaire de modifier certaines commissions municipales. Elle précise que la composition des commissions reste identique, ce sont leurs champs d'intervention qui sont modifiés.

La Commission Vie Sociale

Membres	Objet
Angélique DELAHAYE, Maire, Présidente de droit Caroline MEZIN, 2 ^e Adjointe, (Rapporteur) Corinne JALLAIS Michèle DUCHESNE Florence GUINAULT Murielle VIOLETTE	Affaires Sociales Santé Logement

La Commission Aménagement du Territoire

Membres	Objet
Angélique DELAHAYE, Maire, Présidente de droit Jean-Michel UHART, 6 ^e Adjoint, (Rapporteur) Jean-Marie LAVAT, Philippe PEAN Philippe COURTEMANCHE Alain SCHNEL	Urbanisme - Réseaux d'eau et d'assainissement Patrimoine, Culture, Environnement, Tourisme Espaces Verts

La Commission Vie Associative et Sports

Membres	Objet
Angélique DELAHAYE, Maire, Présidente de droit Caroline MEZIN, 2 ^e Adjointe, (Rapporteur) Chantal RENAUD José DURO Jean-Marie LAVAT Alain SCHNEL	Relations avec les associations Activités culturelles et sportives Jumelages Fêtes et cérémonies

La Commission Vie Economique et Qualité de Vie

Membres	Objet
Angélique DELAHAYE, Maire, Présidente de droit Marc MARTIN, 5 ^e Adjoint, Rapporteur René TRUET Philippe PEAN Philippe COURTEMANCHE Claude BUNET	Economie (Commerce, Industrie, Emploi) Vie des quartiers (Cadre de Vie, Bâtiments communaux, Sécurité) Voirie

M. BRAULT, conseiller municipal, constate que Monsieur LAVAT n'est plus rapporteur de la Commission Aménagement du Territoire

Madame le Maire indique que les commissions peuvent se réunir sous deux « items » puisque parfois elles réunissent les compétences de deux élus.

Les autres commissions restent inchangées :

La Commission Finances - Démocratie locale

Membres	Objet
Angélique DELAHAYE, Maire, Présidente de droit Jean-Yves AUDIGOU, 1 ^{er} Adjoint, Rapporteur Jean-Michel UHART Corinne RENOULEAU Marc MARTIN Jacques BRAULT	Budget, Finances Intercommunalité Jeunesse Agenda 21 Conseils de quartiers, Conseil Municipal des jeunes, Conseils des sages

La Commission Vie Scolaire et Educative

Membres	Objet
Angélique DELAHAYE, Maire, Présidente de droit Chantal RENAUD, 4 ^e Adjointe, Rapporteur José DURO Corinne JALLAIS Delphine BARRAULT Laetitia BERMELL	Education Activités périscolaires Enfance, Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions et 19 voix accepte les modifications relatives aux champs d'intervention les commissions municipales suivantes :

- Commission Vie Sociale,
- Commission Aménagement du Territoire
- Commission Vie Associative et Sports
- Commission Vie Economique

6 - INTERCOMMUNALITE (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

6.1 - Convention de mise à disposition d'un terrain entre la Communauté de Communes Bléré Val de Cher et la commune de Saint Martin le Beau pour la mise en place de conteneurs pour la collecte du verre et du papier

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint, précise que dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des ordures des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes a disposé des conteneurs d'apport volontaire, pour la collecte sélective du verre et du papier sur son territoire.

A ce titre, elle sollicite la commune de Saint Martin le Beau pour l'occupation de divers emplacements (d'environ 5 m² par conteneur) sur les voies et terrains communaux dont la liste est annexée à la convention.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition temporaire de ces emplacements.

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint, indique que chaque conteneur ayant une valeur de 2 000 euros sera financé par la Communauté de Communes. Le seul coût restant à charge de la commune sont les travaux de génie civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain entre la Communauté de Communes Bléré Val de Cher et la commune de Saint Martin le Beau pour la mise en place de conteneurs pour la collecte du verre et du papier,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

6.2 - Inscription de projets communaux au titre des contrats de ruralité

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint, informe que les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat et les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) représentés chacun par leur Président.

Ils ont pour objet :

- De coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ;
- De fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint, précise que ces contrats représentent un « gadget » sorti il y a quelques mois. Et de ce fait, il y a 15 jours, la Communauté de Communes a demandé à la commune de constituer un dossier comprenant le détail des projets à inscrire, leur plan de financement ...).

La commune de Saint Martin le Beau souhaite inscrire deux projets au titre des contrats de ruralité :

- L'installation d'un commerce de boucherie/charcuterie/traiteur dans le centre bourg
- L'installation d'une structure destinée à la petite enfance

Madame le Maire ajoute que ces contrats ont été annoncés lors du dernier Congrès des Maires de France. Les élus locaux sont mécontents car les dotations de l'Etat diminuent et ce dernier « joue » de ces contrats pour verser des fonds aux communes.

Madame le Maire explique qu'il s'est produit exactement le même cas de figure concernant la soi-disant prise en charge des travaux de sécurisation dans les écoles. Les communes n'avaient que 8 jours pour obtenir les devis et constituer un dossier sans avoir la certitude d'une quelconque aide.

Concernant le projet relatif à la Petite Enfance, **Madame le Maire** explique que compte tenu qu'un bâti s'est libéré sur la commune, une réflexion s'est engagée dans le domaine de la Petite Enfance mais le projet reste encore à définir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire les deux projets ci-dessus au titre des contrats de ruralité
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en place des Contrats de Ruralité.
- Dit que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.

6.3 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint, indique que par délibération en date du 17 novembre 2016, le comité syndical a accepté l'adhésion de la commune de Sepmes au Syndicat Intercommunal des Cavités 37.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient pour chaque commune de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de la commune de Sepmes au Syndicat Intercommunal des Cavités 37
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Cavités 37.

7 - RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

7.1 - Actualisation du tableau des effectifs

Madame le Maire indique que suite à un licenciement pour inaptitude physique à tout type de poste, le 15 novembre 2016, après l'avis favorable du comité médical et de la Commission Administrative Paritaire,

M. BRAULT, conseiller municipal, indique qu'à la lecture du libellé il pensait que cela était dû à une grève.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe
- Dit que le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence

7.2 - Convention de stage avec l'Université François Rabelais

Madame le Maire indique que dans le cadre de ses études en première année de master « Gouvernance Territoriale », une étudiante a sollicité la commune afin d'effectuer un stage conventionné de huit semaines au sein des services de la mairie du 10 avril au 2 juin 2017.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de stage avec l'Université François Rabelais ;
- Autorise Madame le Maire à la signer.

7.3 - Convention de stage avec la Maison Familiale Rurale de Bourgueil

Madame le Maire indique que dans le cadre de son CAP Petite Enfance, une étudiante a sollicité la commune afin d'effectuer un stage au sein des services périscolaires de la commune du 6 février au 9 avril 2017.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de stage avec la Maison Familiale Rurale de Bourgueil ;
- Autorise Madame le Maire à la signer.

8 - FINANCES/MARCHÉS PUBLICS (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

8.1 - Budget Ville - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint explique que cette délibération est une délibération annuelle « classique » afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1 ;

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement durant la période qui précède le vote du budget,

Considérant que le budget en section d'investissement de la commune pour 2016 hors emprunt s'élève **1 652 038.32 euros**, le quart représentant **413 009.58 euros**.

Imputation	Crédits ouverts au Budget Primitif 2016 (Opérations et hors opérations)	Autorisation d'engagement avant le vote du Budget Primitif 2017
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	37 350 €	9 337.50 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	606 149.79 €	151 537.45 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 008 538.53 €	252 134.63 €
TOTAL	1 652 038.32 €	413 009.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement du Budget de la Ville avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

8.2 - Adoption du tarif unitaire du livre « Saint Martin le Beau, Village de Touraine dans l'Histoire de France » de Robert Uhart

Madame le Maire indique qu'à l'occasion de l'année martinienne et dans le cadre d'une action menée en faveur de l'église, il convient pour le Conseil Municipal, de fixer le tarif unitaire du livre « Saint Martin le Beau, Village de Touraine dans l'Histoire de France » de Robert Uhart, dont le produit de leur vente sera intégralement reversé en faveur de la reconstruction de l'église.

Le montant proposé est de 10 euros.

M. UHART, 6^e Adjoint, informe qu'à l'époque, l'auteur, son père le vendait à un prix de 20 euros.

Mme RENAUD, 4^e Adjointe, précise que ce livre est remis aux nouveaux arrivants et que ces derniers sont ravis de le recevoir.

Dans la mesure où cette action est en faveur de l'église, **Mme BRETON, conseillère municipale**, se demande si on ne pourrait pas augmenter le prix ?

Elle précise que c'est une belle initiative et elle remercie Jean-Marie LAVAT pour la couverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix unitaire du livre « Saint Martin le Beau, Village de Touraine dans l'Histoire de France » de Robert Uhart, à dix (10) euros toutes taxes comprises ;
- Dit que le produit de leur vente sera intégralement reversé en faveur de la reconstruction de l'église.

9 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (*Rapporteur Chantal RENAUD*)

9.1 - Participation aux voyages à l'étranger des collégiens de Saint Martin le Beau

Mme RENAUD, 4^e Adjointe, précise que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la participation de la commune aux premiers voyages à l'étranger organisés par des établissements scolaires dans lesquels sont scolarisés des enfants de Saint Martin le Beau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 70 euros le montant de la participation au premier voyage à l'étranger pour les enfants de Saint Martin le Beau ;
- Dit que cette participation sera versée sur présentation d'un justificatif attestant de la présence de l'enfant à ce voyage.

13 - URNANISME (*Rapporteur Angélique DELAHAYE*)

13.1 - Acquisition par la commune des parcelles AR 1343, 1347, 1819 situées à la Perrée du bourg

Madame le Maire explique que compte tenu de la proposition faite à la commune par le propriétaire pour l'acquisition des parcelles AR 1343, 1347, 1819 situées à la Perrée du bourg d'une surface totale de 406 m² et considérant l'estimation du service des Domaines de la valeur vénale des parcelles précitées en date du 19 décembre 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition des parcelles cadastrées AR 1343, 1347, 1819 situées à la Perrée du bourg d'une surface totale de 406 m² pour un montant de 1 200 € HT ainsi que le paiement des frais d'acte notariés correspondants ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à cette acquisition ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

14 - ENVIRONNEMENT (*Rapporteur Angélique DELAHAYE*)

14.1 - Avenant n°1 à la convention d'études sur les chemins ruraux avec la SAFER

Madame le Maire rappelle le contexte de cette étude :

Par délibération en date du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention d'études sur les chemins ruraux avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) qui avait pour objet :

- D'avoir une connaissance précise du réseau de chemins ruraux présents sur son territoire
- De pouvoir disposer d'une cartographie de ce réseau de chemins en vue de réfléchir à son réaménagement et à la mise en place de boucles de randonnée

Le coût de l'étude était de 9 044 € HT ;

Cependant, l'étude laisse apparaître un linéaire réel de chemins ruraux plus important que celui dont avait connaissance la commune, soit 56 km au lieu de 33 km.

Conformément aux dispositions de la convention, le montant a dû être réévalué à 10 243.60 € HT.

Madame le Maire remercie le groupe d'élus qui a travaillé sur les chemins ruraux et en particulier Philippe COURTEMANCHE.

Mme BRETON, conseillère municipale, considère le montant relativement élevé.

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint, explique que cette étude a nécessité beaucoup de recherches dans les archives et de nombreuses visites sur le terrain.

Madame le Maire indique que certains chemins que l'on pensait privés sont en réalité des chemins ruraux. Et a contrario, certains chemins n'étaient pas entretenus car la commune ignorait qu'ils appartenaient à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de l'avenant n°1 à la convention d'études sur les chemins ruraux avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

15 - EAU/ASSAINISSEMENT (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

15.1 - Budget Eau - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint explique que cette délibération est une délibération annuelle « classique » afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1 ;

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement durant la période qui précède le vote du budget,

Considérant que le budget du service de l'eau en section d'investissement pour 2016 hors emprunt s'élève **434 602.72 euros**, le quart représentant **108 650.68 euros**.

Imputation	Crédits ouverts au Budget Primitif 2016 (Opérations et hors opérations)	Autorisation d'engagement avant le vote du Budget Primitif 2017
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	150 €	37.5 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	434 452.72 €	108 613.18 €
TOTAL	434 602.72 €	108 650.68 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement du Budget du service de l'Eau avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

15.2 - Budget Assainissement - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint explique que cette délibération est une délibération annuelle « classique » afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1 ;

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement durant la période qui précède le vote du budget,

Considérant que le budget du service d'assainissement en section d'investissement pour 2016 hors emprunt s'élève **225 338.06 euros**, le quart représentant **56 334.51 euros**.

Imputation	Crédits ouverts au Budget Primitif 2016 (Opérations et hors opérations)	Autorisation d'engagement avant le vote du Budget Primitif 2017
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	29 980 €	7 495 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	195 358.06 €	48 839.51 €
TOTAL	225 338.06 €	56 334.51 €

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement du Budget du service d'assainissement avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

-ooOoo-

Informations du Maire

Calendrier :

Madame le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 3 mars, séance consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Elections :

Madame le Maire informe l'ensemble des élus qu'ils recevront prochainement le tableau des permanences pour tenir les bureaux de vote à l'occasion des deux tours des élections présidentielles et des élections législatives.

CMJ :

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 20 janvier dernier pour constituer ses commissions. Elles sont au nombre de 4 et comprennent chacune 6 jeunes élus :

Commission Environnement et Cadre de vie :

- Sensibilisation à la Protection de l'environnement, lutte contre la pollution, le gaspillage (expos, ateliers, intervenants...)
- Journée de l'environnement en juin 2017, Jour de Cher en juillet 2017

Commission Vivre Ensemble, Vie Citoyenne et Solidaire :

- Cérémonies officielles, Evènements festifs de la commune (Carnaval, Les médiévales, Marché de Noël...), Actions solidaires (Téléthon, Restos du Cœur, Secours populaire, La course contre la faim...), Projets intergénérationnels (événements passerelle autour desquels les aînés et les enfants se retrouvent = goûters, soirées, animation écoles ou pendant les NAP, randonnées...)

Commission Sports, Loisirs et Culture :

- Animations pour les enfants et les jeunes de la commune, Projet d'un terrain multisports
- Propositions Animations pour les NAP, Propositions d'actions pour le futur Accueil Jeunes de la commune, Actions en soutien aux projets des écoles

Commission Communication :

- Journal du CMJ, Logo, Blog, site internet, Création d'affiches, de flyers

Intercommunalité :

M. AUDIGOU, 1^{er} Adjoint propose d'adresser un compte rendu de chaque Conseil Communautaire en Conseil Municipal et d'inscrire systématiquement ce point en « informations diverses ».

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h30.